

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 OCTOBRE 2014

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pierre Etienne CONTESSE, René SCHEIDER, David LAPALUS, Jean-Paul VIVIEN, Camille SIMAR, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Dominique JAVOUREZ, Céline VUAGNOUX, Martine BRICOUT.

ABSENTS : Monsieur Olivier DEFAUT, Madame Evelyne MURGER.

SECRETAIRE : Dominique JAVOUREZ.

Le compte-rendu de la séance du 26 Septembre 2014, est adopté à l'unanimité.

I° - SICECO

Le Maire informe qu'en date du 12 Septembre, le SICECO, a décidé d'une modification des statuts imposée par la mise en conformité à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Cette loi, permet au Grand Dijon, Communauté d'agglomération, de devenir communauté urbaine à compter du 1er Janvier 2015 et d'avoir, parmi ses compétences obligatoires, celle de « concession de la distribution publique d'électricité ».

Le Grand Dijon aura parmi ses compétences obligatoires la distribution publique d'électricité. 7 communes adhérents à la fois au Grand Dijon et au SICECO : Bretennière, Corcelles les Monts, Fény, Flavignerot, Ouges, Perrigny les Dijon et Talant.

Du fait de la prise de compétence « concession de la distribution publique d'électricité » par la communauté urbaine, le SICECO deviendra un syndicat mixte fermé.

Chaque commune, adhérente au SICECO, doit délibérer sur la modification de ces statuts.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par sept voix pour et deux abstentions, d'approuver les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée Générale du Comité du Siceco, en date du 12 Septembre 2014.

II° - FORET COMMUNALE

Travaux forêt communale 2015 :

René SCHEIDER présente le programme des travaux, élaboré par l'Office National des Forêts, pour l'année 2015. Compte-tenu du montant important de ceux-ci et de certains travaux qui ne semblent pas urgents à réaliser, il propose de se rendre sur le terrain, pour évaluer ceux-ci.

Les travaux en forêt communale pour l'année 2015, seront remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, pour délibération.

Elagage des lisières :

René SCHEIDER informe qu'après une visite sur les lieux avec le représentant de l'ONF, il est nécessaire de réaliser les élagages de lisière en bordure des parcelles 13 et 22. Ces travaux

seront attribués aux affouagistes qui en feront la demande, au prix de 4.00 € le stère, après réception du permis d'exploiter de l'ONF.

III° ETUDE EOLIENNE

Le Maire informe que dans le cadre du déploiement de l'éolien, une carte des zones éligibles sur le territoire communautaire a été dressée. La Commune de Franxault étant éligible, a été sollicitée par le groupe GE WIND (Général Electric), dans le cadre du programme d'implantation d'éoliennes.

L'impact financier, engendré par l'implantation de ces éoliennes est le suivant. La Communauté de Communes perçoit au niveau du foncier de la part de l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), une participation de 70 %, le Département perçoit quant à lui 30 %. Sur la base d'une implantation de quatre à six éoliennes sur le village, la Commune de Franxault percevrait la somme de 5.000 €par an.

Un contrat de bail emphytéotique, d'une durée de 25 ans, est signé à compter de la mise en service des éoliennes, entre la Société d'implantation des éoliennes et chacun des propriétaires fonciers concernés.

Le démantèlement éolien est à la charge de l'Entreprise à la fin du bail. La remise en état consiste en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

La durée du projet éolien, qui démarre de l'étude préalable du site jusqu'à la mise en service des éoliennes, est d'environ trois à cinq ans.

Après une réunion avec la Communauté de Communes, il a été demandé par les Communes éligibles, à ce que la Communauté de Communes reverse une partie des fonds perçus à chacun. Dans ce cas, l'impact financier pour les communes concernées serait beaucoup plus intéressant et permettrait ainsi de financer des projets utiles pour les habitants.

Mr SOLLER a indiqué qu'il se renseignait sur la convention qui pourrait être signée par chacune des parties, et qu'il présenterait ce projet à un prochain ordre du jour, de conseil communautaire.

La Société GE WIND souhaite obtenir de la part de la collectivité, l'autorisation de procéder à l'étude de faisabilité, quant à l'analyse et l'estimation du gisement du vent et des contraintes règlementaires sur la sélection du site, cette première étape peut durer environ six mois.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de poursuivre la réflexion financière avec la communauté de commune et de permettre à la société retenue de réaliser l'étude de faisabilité.

IV° SECURITE ROUTIERE

Camille SIMAR présente le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avec le Maire et le Conseil Général représenté par Mme ROUANET, pour étudier la proposition faite par la Collectivité dans le cadre de l'aménagement de la sécurité routière dans le centre du village.

Il ressort de cette réunion, les éléments ci-après :

Le virage au droit de l'église incite à ralentir, mais les deux priorités à droite ne sont pas très lisibles. Le cheminement piéton est également mal identifié, et le débouché du parvis de l'église, très large, conduit certains conducteurs à couper les trajectoires. La matérialisation de la limite de chaussée par de la résine pourrait être envisagée.

La commune souhaite implanter une zone 30 dans le secteur central, par prise d'un arrêté et mise en place de panneaux (attention, il faudrait alors prévoir des panneaux sur toutes les voies débouchant dans le secteur). Il est indiqué à la commune qu'une zone 30 correspond théoriquement à une zone aménagée avec des contraintes fortes pour les automobilistes. La commune ne souhaite pas s'engager à court terme dans ce type d'aménagements coûteux car d'une part, un projet de pôle scolaire actuellement en réflexion risque de peser fortement sur son budget, et d'autre part, un aménagement global de l'espace est envisagé à long terme. Les investissements d'aujourd'hui ne devront donc pas obérer l'avenir.

La commune interroge le Conseil Général sur la faisabilité de modifier le régime de priorité en implantant un stop sur la RD 110 au niveau de la rue du bas de la Forge. Une validation sera nécessaire auprès de l'agence territoriale du Beaunois pour permettre la perte de priorité de la route départementale. En cas d'avis favorable, la pré-signalisation du stop devra être visible avant le virage.

Le passage piéton actuel se trouve à cheval sur le marquage horizontal de l'arrêt de bus en ligne. En cas de mise en place d'un stop, il y aura également superposition. Il serait judicieux d'avancer légèrement le marquage du bus pour une traversée des piétons à l'arrière. La sécurisation du parvis de l'église lors de manifestations pourrait se faire par la neutralisation ponctuelle de la voie communale. La commune prendrait un arrêté permanent en ce sens.

La commune souhaite savoir si l'achat de fourniture du type peinture ou matériel pour réalisation de travaux en régie sont subventionnables au titre des amendes de police. Cette question sera posée au service en charge des subventions. (Service Aide aux Collectivités du Conseil Général).

Le Conseil Général, adressera une esquisse et un chiffrage sommaire de ces aménagements à la Commune pour début décembre.

V° POLE SCOLAIRE

Une réunion a eu lieu le Vendredi 24 Octobre entre les élus des quatre communes et le Cabinet d'Architecte A2A. Le projet de construction a été à nouveau étudié en prenant en compte les remarques formulées par les élus, sans obtenir une réelle estimation des économies financières pouvant être réalisées à terme.

D'autre part, une réunion du Sivos s'est tenue également le même jour où l'ensemble des délégués des quatre communes, était présent. Mr François VARIOT, Maire de Tichey, a présenté l'analyse financière réalisée par la Direction des Finances publiques, sur les comptes de la Commune de Tichey, qui sont à ce jour négatifs. Mr VARIOT a donc indiqué, qu'à défaut de trouver une solution financière, la Commune de Tichey ne pouvait pas pour l'instant prendre l'engagement de participer au financement du pôle scolaire.

Cette analyse financière a été transmise au représentant de l'Etat pour avis, lequel sera amené dans les prochaines semaines à prendre une décision.

VI° DOTATIONS DE L'ETAT

Le Maire informe qu'ensuite de l'annonce par le Gouvernement, de la baisse massive des dotations de l'Etat annoncées pour les années 2015-2017, l'Association des Maires de France a pris une délibération pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences d'une telle décision.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

L'Association des Maires de France, sollicite de la part des communes adhérentes, leur soutien dans le cadre de la délibération prise par celle-ci, afin de demander la réexamination du plan de réduction des dotations de l'Etat.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir les demandes de l'Association des Maires de France pour :

- *le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,*
- *l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense.*
- *une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.*

VII° REPAS ET COLIS DES AINES

Repas du Dimanche 23 Novembre :

Magalie SCHOLLAERT informe qu'ensuite d'une réunion du C.C.A.S, le choix du traiteur et du menu a été validé. Le prix par accompagnant de moins de 70 ans a été également délibéré sur la somme de 18.00 € par personne.

Pour l'animation musicale de l'après-midi, plusieurs personnes ont été sollicitées sur Tavaux et Losne. Magalie doit recontacter Mme Chantal MEUNIER avec son orchestre « Brin de Musette » afin d'étudier à nouveau sa prestation, par rapport aux horaires définis.

En ce qui concerne la décoration des tables, Evelyne MURGER s'en charge en collaboration avec Elisabeth SCHEIDER.

La préparation de la salle des fêtes se fera le Samedi 22 Novembre à 17 h 00, où les élus sont invités à y participer.

Colis des aînés :

Pour les personnes ne souhaitant pas ou ne pouvant pas participer au repas des aînés, un colis leur est distribué courant décembre par les membres du Conseil Municipal en collaboration avec le C.C.A.S. Le montant alloué pour les colis est en moyenne, d'environ 22 €.

Magalie SCHOLLAERT se charge de procéder à l'achat des différents articles, permettant de confectionner ces colis.

La date de distribution des colis, est fixée au Samedi 20 Décembre 2014 à 8 h 30, rendez-vous est donné à la Mairie à 8 h 00.

VIII° - QUESTIONS DIVERSES

Opération « Participation citoyenne » :

Une réunion publique a eu lieu avec la gendarmerie le 22 Octobre dernier, sur l'opération « participation citoyenne ». Une liste de recensement des personnes souhaitant se porter volontaire est ouverte au secrétariat de Mairie. Dès que celle-ci sera suffisamment importante, elle sera transmise aux services de la gendarmerie.

D'autre part, en collaboration avec les Mairies de Losne et Charrey-sur-Saône, des devis ont été demandés à des sociétés de signalisation, pour le chiffrage des panneaux « opération citoyenne – voisins vigilants », qui doivent être implantés à chaque entrée de village.

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Ensuite de la réunion publique du 28 Octobre dernier en collaboration avec la Communauté de Communes, il s'avère qu'environ une centaine d'habitations seraient concernées.

Des mandats et fiches de renseignements sont à la disposition des administrés au secrétariat de Mairie, afin de recenser les personnes intéressées par ce projet.

La Commune remplira deux demandes pour les zones suivantes : d'une part, le presbytère, le périscolaire, la maternelle et les deux logements et d'autre part, la mairie avec la salle des fêtes et le logement.

Spectacle de Noël :

En partenariat avec l'Association PITCH'ADO, le spectacle de Noël aura lieu le Dimanche 21 Décembre à la salle des fêtes. Le spectacle retenu sur le thème « la grève du Père Noël » s'élève à la somme de 900.00 € pour lequel, la commune participe financièrement pour la moitié. Un atelier suivra ce spectacle et la distribution par le père Noël avec un goûter, clôturera cet après-midi.

Ce spectacle est ouvert jusqu'aux enfants ayant 14 ans dans l'année, et se fera sur inscription. Des invitations seront distribuées prochainement dans les boîtes aux lettres des enfants concernés.

Insalubrité propriété rue du Pont Boulanger :

Le Maire informe, après avoir adressé une mise en demeure tant aux locataires qu'à leur propriétaire, d'avoir à nettoyer les lieux ; Mr Thomas BERTHE a répondu avoir pris conscience des désagréments engendrés par une telle situation. Toutefois, celui-ci ne pouvant pas pénétrer sur les lieux, bien qu'étant propriétaire, sans l'accord préalable de son locataire, nous lui avons indiqué qu'il lui appartient de saisir le juge des Référé pour être autorisé à y pénétrer et à réaliser les travaux de nettoyage.

Après avoir pris les attaches de l'Association des Maires de la Côte d'Or, il s'avère que les détritiques ne se trouvant pas sur la voie publique, la Commune n'a pas à intervenir sur une propriété privée.

Secrétariat Conseil Municipal :

Suite à la demande de David LAPALUS sur la présence de deux secrétaires de séance lors des conseils municipaux, le Maire précise qu'il est obligatoire d'avoir un secrétaire de séance parmi les élus qui retranscrit sur un cahier, les différents points évoqués à l'ordre du jour, lequel est signé par l'ensemble des élus présents, à l'issue du conseil municipal.

D'autre part, la secrétaire de mairie, prend également note de ces éléments, pour lui permettre de rédiger le compte-rendu du conseil municipal mais sa présence n'est pas une obligation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 0 heure 25.